REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 80 -2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20261103-DCM80-2026-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03 NOVEMBRE 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 03 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
Absente excusée : DUBREUIL Anne-Elisabeth,
Pouvoir : Anne-Elisabeth DUBREUIL à Francis PECKRE
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 28 octobre 2026

Objet : Désignation des délégués représentant la commune au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

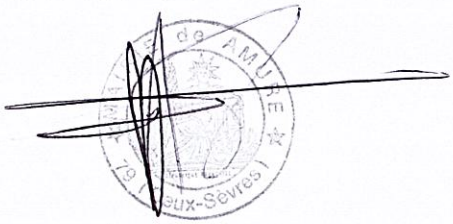
Lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 mai 2026, il avait été désigné comme déléguée titulaire Anne-Elisabeth DUBREUIL et déléguée suppléante Tiphaine CLAVEAU (DCM40-2026)

Les réunions du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin étant en journée, il est compliqué d'être présent. Il est donc décidé de remplacer les délégués comme suit :

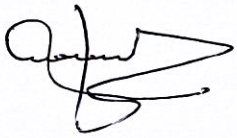
	NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	Courriel
Délégué titulaire	MICHAUD	Loïc	05/04/1975	7 impasse de l'Ancienne Laiterie 79210 AMURÉ	michaud.loic-maire@orange.fr
Déléguée suppléante	DUBREUIL	Anne-Elisabeth	26/04/1991	4 rue des puits 79210 AMURÉ	dubreuil.anne-elisabeth-adjoint@orange.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination des délégués.
La délibération sera notifiée au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dès sa publication.

Fait à AMURÉ, le 03 novembre 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD



Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE



Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :